



POLICE MUNICIPALE

ARRETÉ
N° AT.PM 2026.03.77

République Française
Département de Loire-Atlantique

OBJET : Sécurité Mairie d'Indre.

Lieu : Mairie d'Indre, 51 avenue de la Loire 44610 Indre

Période des travaux : A effet immédiat.

Exécutant : Mairie d'Indre

LE MAIRE DE LA VILLE D'INDRE ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2212-2 du CGCT ; Monsieur le Maire exerce les pouvoirs de police administrative générale qui vise à garantir l'ordre public local.

Vu le Code pénal,

Considérant l'étude technique interne appuyée par un bureau d'étude spécialisé concernant l'état de l'escalier extérieur de la Mairie d'Indre et de la terrasse sur laquelle il repose.

Considérant que l'escalier extérieur de la Mairie d'Indre présente de graves défaillances structurelles rendant son usage non conforme et dangereux pour toute évacuation du public ou des agents.

Considérant que la collectivité à l'obligation de condamner temporairement l'usage de l'escalier et de la terrasse.

Considérant que l'entreprise Guibert doit procéder à la suppression de l'escalier et de la terrasse sur lequel celui-ci repose.

Considérant que les effectifs maximums autorisés au sein de l'hôtel de ville sont définis comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de répondre aux normes de sécurité incendie, le nombre d'occupants au sein du bâtiment est défini comme suit :

- Salle de réunion du rez-de-chaussée : 19 personnes.
- Au premier étage :
 - o 31 personnes soit les 8 usagers habituels et 23 personnes autres (agents ou personnes externes) lors des périodes d'ouverture de la mairie et/ou de présence des agents.
 - o 50 personnes lors des périodes de fermeture de la Mairie et de non présence des agents notamment au deuxième étage.
- Au deuxième étage : 19 personnes soit les 16 agents y travaillant et 3 personnes autres (agents ou personnes externes).

ARTICLE 2 : Les zones de replis considérées réglementairement comme une zone permettant l'évacuation par les pompiers sont :

- Les balcons au deuxième étage.
- Les bureaux du premier étage avec les portes fermées et les fenêtres ouvertes pour se signaler auprès des pompiers et le toit terrasse situé devant le bureau de Monsieur le Maire au premier étage.

ARTICLE 3 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par la Ville d'Indre.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Couëron et les agents de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est affiché et publié conformément aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INDRE, le 09 mars 2026

Le Maire,



Anthony BERTHELOT

Acte rendu exécutoire compte tenu

- De sa publication le 09 mars 2026.
- De son affichage le 09 mars 2026.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux. Ce recours gracieux maintient le délai de recours contentieux s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision concernée.

Christine Leroy

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 9 mars 2026 15:57
À: Christine Leroy; acte-controlelegalite@omnikles.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF044-214400749-20260309-25709.xml; 044-214400749-20260309-A20260377-AI-1-2_27833.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Loire-Atlantique

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-03-09(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNE INDRE

N° de SIREN: 214400749

Numéro Acte de la collectivité locale: A20260377

Objet acte: Sécurité Mairie d'Indre.

Nature de l'acte: Actes individuels

Matière: 6.1.9-Autres

Identifiant Acte: 044-214400749-20260309-A20260377-AI

Rapport d'erreur(s):

